

Le PDG d'Alstom, Patrick Kron, entend conserver sa prime de 4 millions d'euros

À l'assemblée générale d'Alstom, la prime exceptionnelle de Patrick Kron pour la vente de la division énergie à GE fait débat.



ERIC PIERMONT/AFP
Patrick Kron PDG d'Alstom

L'opération de vente à GE doit encore être approuvée par la commission européenne.

Droit dans ses bottes, le PDG d'Alstom Patrick Kron assure qu'il ne voit pas de raison de renoncer à la prime exceptionnelle de 4 millions d'euros qui lui a été attribuée pour la vente d'Alstom Energie au groupe américain General Electric et qu'il percevra lorsque la vente aura eu lieu.

Dans un entretien au Figaro, il se dit « fier » d'avoir conclu cette vente qui « donne un avenir » aux salariés des usines d'Alstom. C'est pourquoi il n'entend pas renoncer à la prime qu'il considère « légitime ».

L'assemblée générale d'Alstom a lieu ce mardi 30 juin à partir de 14 heures Elle doit faire le point sur le processus de vente en cours, déjà approuvée par une assemblée générale exceptionnelle qui s'est tenue en décembre dernier, et approuver la rémunération du PDG.

> À lire: **Les actionnaires valident la cession de la branche énergie à General Electric**

Plusieurs actionnaires minoritaires se sont émus de la prime accordée à Patrick Kron, alors qu'elle n'est pas liée à la performance de l'entreprise. Le fonds Phitrust, qui a soumis une série de questions à l'assemblée générale, estime qu'il s'agit d'une « prime de départ déguisée ».

Une amende aux États-Unis pour corruption

Ces actionnaires minoritaires s'interrogent sur la décision de céder la division énergie à GE pour un montant de 12 milliards d'euros. Ils constatent qu'Alstom s'est vu infliger aux États-Unis une amende de 720 millions d'euros pour des faits de corruptions intervenus à l'époque où Patrick Kron était déjà aux commandes de l'entreprise. Ils se demandent ouvertement si des pressions ne sont pas intervenues, en marge de cette enquête, pour contraindre Alstom à la vente.

Ils estiment en tout cas que la prime exceptionnelle accordée à Patrick Kron, en plus de sa rémunération, devrait être remise en cause.

Interrogé sur ce bonus en mars, au moment où il avait été divulgué, le ministre de l'économie Emmanuel Macron avait souhaité des changements dans les entreprises concernant le versement de bonus exceptionnels.

« Rien n'empêche des actionnaires de récompenser un dirigeant avec un bonus exceptionnel s'ils considèrent qu'il a bien travaillé. Mais dans certaines situations, je pense qu'on devrait adopter d'autres comportements », avait dit le ministre.

La commission a jusqu'au 21 août pour se prononcer

La Commission européenne, gardienne de la concurrence en Europe, doit encore se prononcer sur la vente d'Alstom énergie à son concurrent américain. En février, elle avait décidé d'approfondir son enquête en invoquant une possible réduction de la concurrence dans les turbines à gaz de haute puissance, utilisées dans les centrales électriques.

> À lire: Alstom, un groupe historique qui a grandi dans l'orbite de l'État

Aujourd'hui, seulement quatre fabricants de turbines se partagent ce marché: GE, Alstom, l'allemand Siemens et le japonais Mitsubishi Hitachi Power Systems (MHPS). La décision de l'UE est attendue d'ici au 21 août. D'ici là, les responsables de GE doivent être attendus à Bruxelles le jeudi 2 juillet.

GE veut éviter la répétition du scénario de 2001. À l'époque, l'acquisition d'Honeywell par GE avait été bloquée par les régulateurs européens.

Alain Guillemoles

<http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Le-PDG-d-Alstom-Patrick-Kron-entend-conserver-sa-prime-de-4-millions-d-euros-2015-06-30-1329513>